



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



12131462



16 -07- 2012

Greffier

N° d'entreprise : 472.838.871

Dénomination

(en entier) : **ASBL ASSOCIATION BELGE DES IMPROS-J'EUX**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Chemin du Forestier, 6 4141 LOUVETIGNE

Objet de l'acte : Changement des membres du C.A et du SIEGE SOCIAL de l'ASBL

Texte

L'assemblée générale de l'ASBL a statué le 24 mars 2012 ce qui suit:

- Monsieur Claude TOMBEUX donne sa démission du C.A mais reste membre de l'A.G
- Confirmation que Mademoiselle Nathalie DUCHAMPS ne fait plus partie de l'ASBL.
- Monsieur Jean-Marc ROUFOSSE entre dans le C.A
- Monsieur Jean-Marc PIROTTE entre dans l'A.G
- Madame Martine LEGROS entre dans l'A.G
- Madame Micheline PIROTTE entre dans l'A.G

Il a été décidé également que le siège social de l'ASBL sera dorénavant situé : Rue Deleau 35 1.1 à 4900 SPA. à partir du 24/03/2012

La même assemblée générale a élu en qualité d'administrateurs les personnes suivantes:

1. Monsieur Marc LEGROS habitant Rue Deleau 35 1.1. à SPA. Né le 02/04/55 à Kalenda (congo). Num de registre national: 55.04.02-313.34
2. Madame Brigitte SURQUIN habitant Rue du stade 17 à 4801 STEMBERT; Née le 01/05/69 à Tournai. Num de registre national: 69.05.01-018.78.
3. Monsieur Georges DUMONT habitant Croix Déom 1 à 4190 FERRIERE. Né le 07/05/42 à Rocourt. Num de registre national: 42.05.07-281.38
4. Monsieur Christophe D'ACQUET habitant Rue Jean Jaurès 20 à 4400 Flémalle. Né le 18/10/73 à Rocourt. Num de registre national : 73.10.18-039.54
5. Monsieur Jean-Marc ROUFOSSE habitant Rue Deleau 35 1.1 à SPA; Né le 16/07/70 à Liège. Num de registre national 70.07.16-003.66

L'assemblée générale a confirmé qu'on ne peut pas remettre en question le fait que le concept des Impros-J'Eux nécessite que des équipes soient affiliées et qu'il y ait des échanges entre elles. Ceci conformément à nos statuts. L'ASBL doit tout mettre en œuvre pour travailler avec Ses équipes affiliées tout en cherchant une stabilité financière et une reconnaissance ministérielle.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/07/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers